



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 31/05/2018  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 12/06/2018

Envoyé en préfecture le 13/06/2018

Reçu en préfecture le 13/06/2018

Affiché le 13 JUIN 2018

ID : 033-213301435-20180612-2018\_25-DE

**Délibération n° 2018 - 25**

Mardi 12 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trente et un mai deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuratation(s)** : Cyril CHERIGNY *procuratation à Jean-Roger THUILLIAS*  
Josiane DESTOUESSE *procuratation à Anna SANTONJA*  
Daniel CHAUVIGNAT *procuratation à Vincent RAYNAL*  
Gilles THIBAUD *procuratation à Alain TABONE*  
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procuratation à Gérard BAGNAUD*

**Absent(s) excusé(s)** : Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Gilles THIBAUD - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB MARTIAL  
FULL FIGHTING**

Vu la demande de soutien financier exceptionnelle du club MARTIAL FULL FIGHTING du 7 avril 2018,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Dans le cadre des championnats de France K1 plein qui se sont déroulés les 11 et 12 mai dernier à Goussainville en Région parisienne, le Club Martial Full Fighting de la commune a eu l'honneur d'être représenté par deux compétitrices.

Afin de pouvoir participer à cette compétition, les frais engagés par l'association se sont élevés à 880,00€. Ce montant comprend les frais d'hôtel, de location de minibus, de carburant et de péages. Deux représentants du Club accompagnant les sportifs lors de cette compétition.

Une demande d'aide exceptionnelle a été formulée auprès de la commune pour obtenir une participation financière afin de permettre aux licenciés de participer à la manifestation dans de bonnes conditions et de se concentrer sur l'objectif sportif dans l'optique de représenter au mieux le club et la commune.

Le Maire propose au Conseil municipal, au regard de ce qui précède et du vote du tableau des subventions aux associations du budget de la Commune en 2018, de soutenir de manière exceptionnel le Club Martial Full Fighting en accordant une subvention exceptionnelle de 400,00€ inscrite à l'article 6574 correspondant aux frais d'hôtel et de carburant.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** au Club Martial Full Fighting une subvention exceptionnelle d'un montant total de 400,00€ euros pour les frais engagés lors de cette manifestation nationale,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 6574,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

*Alain TABONE*  
Alain TABONE